



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20145>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-20145**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (AMVS)

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation technique-maintenance d'un centre aquatique et ludique intercommunal sur la commune de Jeumont

**Description** : Marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation technique-maintenance d'un centre aquatique et ludique intercommunal sur la commune de Jeumont

**Identifiant de la procédure** : 02bfbf49-2abc-43e3-952d-d136fd163f4b

**Identifiant interne** : AM25.15

**Type de procédure** : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nature supplémentaire du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 45000000 Travaux de construction

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 19,433,000 Euro

##### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** La date prévisionnelle de notification du Marché est prévue à décembre 2025. La durée du Marché est de 7 ans, hors causes légitimes de retard, à compter de la Prise d'Effet du Marché. Cette durée sera amenée à évoluer en fonction de la durée définitive de la Phase de Conception-Réalisation. La durée du Marché est justifiée par les prestations confiées au Titulaire et le besoin d'une période d'exploitation technique relativement longue afin de mesurer le respect des Objectifs de Performance. Le Marché comprend les Phases suivantes : - Une Phase de Conception-Réalisation, d'environ 2 ans, d'une part ; La Phase de Conception-Réalisation commence à compter de la Date de démarrage du marché. Elle s'achève à la Date Effective de Réception de l'Ouvrage. - Une Phase d'Exploitation technique-Maintenance de l'Ouvrage d'une durée fixe de 5 ans, d'autre part. La Phase d'Exploitation technique-Maintenance commence à compter de la Date Effective de Réception de l'Ouvrage. Elle s'achève à la fin du Marché.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

**2.1.6 Motifs d'exclusion**

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## **Section 5 - Lot**

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation technique-maintenance d'un centre aquatique et ludique intercommunal sur la commune de Jeumont

**Description :** Marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation technique-maintenance d'un centre aquatique et ludique intercommunal sur la commune de Jeumont

**Identifiant interne :** AM25.15

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nature supplémentaire du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

**5.1.3 Durée estimée**

**Durée :** 7 An

**5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** A minima, les candidats devront regrouper les compétences suivantes : Compétence « constructeur » présentée par une entreprise générale ou des entrepreneurs groupés (qualifiés pour réaliser des travaux tous corps d'état) ; Compétence « architecture » présentée par un ou plusieurs architectes agréés en architecture conformément aux dispositions de la loi n°77#2 du 3 janvier 1977 sur

l'architecture (ou équivalent pour les candidats non établis en France) ; Compétence « études techniques » couvrant toutes les techniques de base du bâtiment et du génie civil : structure, fluides (dont traitement d'eau et traitement d'air), ingénierie environnementale, thermique, acoustique, voirie et réseaux divers, économie de la construction ; Compétence « Géothermie » qui devra intégrer les techniques relatives aux énergies renouvelables tant en phase de conception-réalisation qu'en phase d'exploitation. Concernant cette compétence, il est précisé qu'une étude sur le potentiel de la parcelle est en cours et doit déterminer d'ici à une prochaine étape de la procédure si ce mode de fourniture d'énergie sera à intégrer à la conception. Compétence « exploitation technique » couvrant l'entretien, la maintenance et le respect des performances énergétiques.

#### 5.1.9 Critères de sélection

##### **Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Pour chaque candidat ou membre de groupement, une déclaration concernant son chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles et une déclaration de la part du chiffre d'affaires qui peut être considérée comme étant en relation avec les prestations objet du Marché sur les trois derniers exercices disponibles. Pour chaque candidat ou membre de groupement, des copies des liasses comptables et fiscales du candidat pour les trois derniers exercices. Pour chaque candidat ou membre de groupement, la preuve d'une assurance adaptée aux risques professionnels liés aux prestations prévues par le présent contrat.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

##### **Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat et, en cas de groupement candidat, les coordonnées de chacun des membres du groupement, le nom du mandataire unique, le caractère conjoint du groupement et l'habilitation du mandataire à signer la candidature du groupement candidat (le cas échéant le formulaire DC2). Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat . Une déclaration sur l'honneur du candidat attestant, en application des dispositions de l'article R.2143-3 du code de la commande publique, qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail. En tout état de cause, chaque candidat devra produire les éléments suivants : Certificats fiscaux et sociaux exigés par les articles R.2143-3 et R.2143-7 du CCP ; Attestation de régularité fiscale ; Attestation de régularité sociale (URSSAF datant de moins de 6 mois) ; Certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés ; Attestation de cotisation retraite et prévoyance ; Attestation délivrée par l'AGEFIPH. Dans le cas où le candidat n'est pas soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, il fournit une déclaration sur l'honneur ; Attestation sur le fait de : ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ; ne pas

faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail. Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents, pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 2141-2 du code de la commande publique en matière fiscale et sociale. Une preuve de l'inscription du (ou des) candidat sur un registre professionnel (extrait K ou Kbis par exemple). Pour les architectes, une copie de l'inscription à l'ordre.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Une note d'organisation du candidat (maximum 25 pages), décrivant sa composition et les compétences associées, incluant un tableau nominatif de répartition des tâches et responsabilités à chaque phase du projet (pour rappel, aucune exploitation commerciale n'est sollicitée de la part du futur titulaire, et que l'exploitation se limite à l'exploitation technique). Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années. Les titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise responsables de prestations de même nature que celles du marché, ainsi qu'un organigramme nominatif de l'équipe projet que le candidat envisage de mobiliser pour l'exécution du marché. Les candidats devront également transmettre les éléments permettant de s'assurer du savoir-faire de l'équipe projet envisagée (curriculum vitae détaillés, diplômes, qualifications, certifications, attestations de formation, etc...). Les certificats de qualification de type OPQIBI, QUALISPORT OPQTEC ou équivalentes dont le candidat dispose, étant précisé que le Pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve et notamment les certificats provenant d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Un dossier d'oeuvre mettant en avant pour chacun des membres du groupement les 5 références les plus représentatives et les plus récentes en conception, travaux ou services exécutés dans le cadre de projets en relation avec les centres aquatiques ou à défaut en équipements de complexité similaire. Chaque référence indiquée dans le dossier sera présentée dans le détail (nom de l'opération et lieu de réalisation, maître d'ouvrage, détail du programme de travaux et le contenu précis des prestations réalisées, la surface du projet, le coût travaux, la date de livraison, etc.) et comportera un argumentaire justifiant sa relation avec l'objet du marché. Les références demandées devront obligatoirement être réalisées (livrées et en exploitation). Une liste des références communes réalisées ensemble par l'entreprise en charge de la construction-réalisation et l'entreprise en charge de la conception voire, également, avec l'entreprise en charge de l'exploitation technique. Chaque référence sera présentée dans le détail (nom de l'opération et lieu de réalisation, maître d'ouvrage, détail du programme de travaux et le contenu précis des prestations réalisées, la surface du projet, le coût travaux, la date de livraison, etc.) et comportera un argumentaire justifiant sa relation avec l'objet du marché. Les références demandées devront obligatoirement être réalisées (livrées et en exploitation). Pour l'architecte : un fichier « Diaporama références » présenté sous la forme d'un power point et composé de 5 fiches présentant en image les références indiquées dans le dossier d'oeuvre. Ces images sont à remettre en format informatique avec un maximum de 500ko.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3**

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### **5.1.11 Documents de marché**

**Date limite de demande d'informations complémentaires : 14/03/2025 à 16:00**

**Adresse des documents de marché : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>**

#### **5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique : Requise**

**Adresse de présentation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)**

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français**

**Catalogue électronique : Non autorisée**

**Date limite de réception des demandes de participation : 24/03/2025 à 16:00**

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Oui**

**Facturation en ligne : Requise**

**La commande en ligne sera utilisée : non**

**Le paiement en ligne sera utilisé : non**

**Informations relatives aux délais de recours :** Avant la conclusion du marché, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de la signature du marché, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du marché dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'état dans sa décision « Département du Tarn-et-Garonne » du 4 avril 2014 (n°358994).

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Lille

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Lille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Lille

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (AMVS)

**Numéro d'enregistrement :** 20004339600015

**Adresse postale :** 1 PLACE DU PAVILLON BP 234

**Ville :** Maubeuge cedex

**Code postal :** 59603

**Subdivision pays (NUTS) :** Nord ( FRE11 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** marches-publics@amvs.fr

**Téléphone :** 0327530100

**Profil de l'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Lille

**Numéro d'enregistrement :** 17590003400018

**Adresse postale :** 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

**Ville :** Lille

**Code postal :** 59014

**Subdivision pays (NUTS) :** Nord ( FRE11 )

**Pays :** France

**Adresse électronique** : greffe.ta-lille@juradm.fr

**Téléphone** : 0359542342

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 4e0d10e1-f163-4689-b503-81a4fbd964bc - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 20/02/2025 à 14:34

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 20/02/2025